

**Présenté par**  
**Valérie PÉCRESSE**  
Présidente du conseil régional  
d'Île-de-France

**COMMUNICATION - ACTIONS ENTREPRISES EN RÉPONSE AUX OBSERVATIONS FORMULÉES  
DANS LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES  
SUR LA GESTION DU DOMAINE DE VILLARCEAUX PAR LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE**

## Sommaire

[EXPOSÉ DES MOTIFS](#).....3

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Par un rapport n° CR 2018-029 du 20 septembre 2018, les conclusions définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) d'Île-de-France, relatives au contrôle des comptes et de la gestion du domaine de Villarceaux par la région Île-de-France, vous ont été présentées. Cet examen portait sur les exercices 2006 à 2017.

Conformément à l'article L. 243-9 du code des juridictions financières, un autre rapport doit être présenté devant l'assemblée délibérante, un an après, sur les actions entreprises à la suite des observations définitives de la Chambre.

C'est l'objet de la présente communication.

### RAPPEL DES CONCLUSIONS :

Pour rappel, le domaine de Villarceaux s'étend sur 700 ha et se situe dans le Val d'Oise. Ce domaine n'appartient pas à la Région. En effet son propriétaire est la Fondation suisse Charles-Léopold Mayer pour le progrès de l'homme, dont le siège est à Lausanne. La région Île-de-France assure la gestion du domaine depuis 1989.

A l'issue du contrôle qu'elle a réalisé, la Chambre a tiré quatre conclusions :

- la possibilité d'un projet culturel n'a pas été démontrée par le passé ;
- l'intérêt patrimonial du domaine ne peut justifier seul sa gestion par la Région ;
- le coût annuel pour le budget régional est significatif (plus de 0,935 M€ en fonctionnement et près de 1,3 M€ en moyenne par an d'autorisations de programme pour les travaux au cours de la période) ;
- la capacité du domaine à produire des revenus est très incertaine.

En conséquence, la Chambre a estimé que la question de la poursuite de la gestion est posée et ne peut plus être différée.

### LES MESURES ENGAGÉES PAR LA RÉGION :

A réception des observations définitives de la CRC, et après une concertation avec les élus locaux et la Fondation Charles Leopold Mayer, propriétaire du domaine, la Région a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) comme elle s'y était engagée en conseil régional pour trouver un partenaire en capacité d'assurer l'avenir du Domaine de Villarceaux.

L'appel à manifestation d'intérêt a été publié du 1<sup>er</sup> février au 15 mai 2019 sur le site internet de la Région. Il a été relayé par divers médias généralistes ou spécialisés (Le Parisien et News Tank notamment) ainsi que par les élus locaux impliqués dans la concertation préalable.

L'objectif de cet AMI était d'identifier des porteurs de projets respectueux de la dimension patrimoniale, culturelle et/ou touristique du domaine de Villarceaux et financièrement viables. L'opérateur retenu doit être en capacité d'assurer la sauvegarde de l'ensemble du domaine et de proposer un ou plusieurs projets de valorisation culturelle et touristique. La Région a en outre souhaité que tout ou partie du domaine puisse rester accessible au public.

Cet AMI s'est adressé aussi bien à des acteurs privés (particuliers, associations, sociétés, fondations...) que publics (opérateurs, collectivités...), intéressés par la gestion du domaine. Ces

acteurs privés et/ou publics pouvaient se constituer en groupement pour répondre, selon leurs souhaits et leurs projets.

En parallèle, la Région s'est entourée d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (sélectionnée dans le cadre d'un marché public) afin, d'une part, de rechercher des structures spécialisées et, d'autre part, d'analyser la qualité des projets et des candidats au regard des critères de l'AMI.

16 candidats ont exprimé leur intérêt et ont participé aux visites collectives qui ont été organisées sur site (les 1<sup>er</sup> avril et 03 mai 2019). 8 sociétés spécialisées dans la gestion de domaines historiques et l'organisation d'une offre culturelle d'envergure ont également été contactées par l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

*In fine*, 12 dossiers de candidatures ont été déposés, émanant de structures très diverses, en capacité d'assurer une gestion totale ou partielle du domaine, avec des projets de valorisation culturelle et touristique plus ou moins ambitieux.

8 ont été présélectionnés pour un entretien de présentation du projet (27 juin 2019).

La Région poursuit actuellement sa réflexion pour retenir, dans les meilleurs délais, un candidat ou un regroupement de candidats, dont le projet permettra de gérer et valoriser culturellement le domaine de Villarceaux en limitant les coûts pour la Région, tout en préservant l'accueil du plus grand nombre.

La Région a ainsi pris la mesure des observations de la Chambre Régionale des Comptes et a engagé un processus pour se mettre en capacité de proposer un avenir au domaine de Villarceaux avec un projet culturel viable et économe pour les deniers publics, dans le respect des richesses foncières et patrimoniales exceptionnelles du lieu.

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**



**VALÉRIE PÉCRESSÉ**